

Montréal 

**Commission permanente  
sur le développement social et  
la diversité montréalaise**

*Pour des terrasses universellement accessibles*

Rapport et recommandations

**Rapport déposé au conseil municipal  
le 19 décembre 2011**



## Ville de Montréal

Direction générale  
Direction du greffe  
Division des élections et du soutien aux commissions  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### **La commission :**

#### **Présidente**

*Mme Maria Calderone*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–  
Pointe-aux-Trembles

#### **Vice-présidente**

*Mme Lyn Thériault*  
Arrondissement de Mercier–Hochelaga–  
Maisonnette

#### **Membres**

*M. Mario Battista*  
Arrondissement de Saint-Léonard

*M. Maurice Cohen*  
Arrondissement de Saint-Laurent

*Mme Ana Nunes*  
Arrondissement d'Outremont

*Mme Lise Poulin*  
Arrondissement de Lachine

*Mme Huguette Roy*  
Arrondissement du Sud-Ouest

*M. Aref Salem*  
Arrondissement de Saint-Laurent

*Mme Sophie Thiébaud*  
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 19 décembre 2011

Monsieur Harout Chitilian  
Président du conseil  
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le président,

Suite à la résolution du conseil municipal du 16 mai 2011 qui visait à transférer, à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, le mandat d'étudier la question de l'accessibilité universelle des terrasses installées sur le domaine public montréalais (CM11 0396), nous avons l'honneur de déposer, au nom de cette commission, les recommandations adoptées à l'unanimité par les membres. Précisons que la commission a mené ses travaux en collaboration avec différents représentants municipaux concernés par le sujet à l'étude et qu'elle a tenu un total de cinq séances de travail à cet effet, les 22 juin, 31 août, 21 septembre, 19 octobre et 9 novembre 2011.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« Original signé »

---

Maria Calderone  
Présidente

« Original signé »

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste



## TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction .....	6
Remerciements .....	6
Mise en contexte .....	6
Conclusion .....	7
Recommandations de la commission .....	8
<b>Annexe I      Résolution CM11 0396 .....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 2      Représentants de la Ville .....</b>	<b>12</b>

## **INTRODUCTION**

Le conseil municipal a été saisi de la problématique entourant la question de l'accessibilité universelle des terrasses sur le territoire de la Ville de Montréal à sa séance du 16 mai 2011, suite au dépôt d'une motion de l'Opposition officielle. Il a alors été résolu de transférer ce mandat à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise qui serait responsable d'examiner cette problématique (CM11 0396).

Dans l'objectif de formuler ses recommandations, la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise a pris connaissance de diverses données portant sur la notion d'accessibilité universelle ainsi que sur l'installation des terrasses sur le domaine public au cours de cinq séances de travail, tenues les 22 juin, 31 août, 22 septembre, 19 octobre et 9 novembre 2011.

Lors de la première séance de travail, Mme Maria Calderone, présidente de la commission responsable du mandat, s'est adressée aux participants afin de décrire le mandat et l'échéancier visé. À cette même occasion, la commission a reçu Mme Lyse Chartrand, conseillère en développement communautaire, responsable du dossier de l'accessibilité universelle pour la Ville, qui a effectué une présentation de la Politique municipale en accessibilité universelle pour le bénéfice des commissaires. Mme Manon Brûlé, architecte et chef d'équipe, de la Division de l'urbanisme était également présente. Lors de la deuxième séance de travail, il a été convenu de recevoir Mme Sylvie Tremblay, conseillère en aménagement et chef d'équipe à la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel de la Direction des transports, pour une présentation de la typologie des terrasses implantées sur le domaine public montréalais. Aussi, M. Luc Gagnon, chef de division, a pu apporter certaines précisions sur la notion d'occupation du domaine public en lien avec l'implantation de terrasses. Quant à M. Robert Desjardins, architecte paysagiste et chef d'équipe, de la Section des projets d'aménagement de la Direction des grands parcs et du verdissement, il est venu partager quelques-unes de ses expériences relatives à des projets d'implantations de terrasses sur le domaine public.

Les représentants de la Ville ont présenté diverses informations, tant d'ordre technique que légal, en lien avec le sujet des travaux lors des deux premières rencontres. Par la suite, les séances de travail des 22 septembre, 19 octobre et 9 novembre 2011 ont permis aux commissaires de procéder à la discussion des recommandations sur la base des informations reçues. Lors de la dernière séance, les membres ont convenu de formuler les trois recommandations soumises au conseil municipal dans le présent document.

## **REMERCIEMENTS**

Il importe de mentionner que les travaux de la commission résultent d'un excellent travail de collaboration. En effet, la commission a pu tenir cinq séances de travail, particulièrement chargées, grâce au professionnalisme de tous les participants (la liste des représentants municipaux ayant participé la démarche est présentée à l'annexe 2).

## **MISE EN CONTEXTE**

Ainsi, dans le cadre des travaux de la commission, les commissaires ont pu prendre connaissance de toute l'information en lien avec le sujet à l'étude. Deux documents ont été soumis aux membres : 1) la Politique municipale en accessibilité universelle et 2) le Relevé des terrasses sur le domaine public, ce qui leur a permis, d'une part, de saisir les enjeux

entourant la notion d'accessibilité universelle et, d'autre part, de prendre connaissance de la typologie des terrasses implantées sur le domaine public montréalais.

Les différentes interventions faites par les représentants municipaux, notamment celles de la Division de l'urbanisme, ont permis aux membres de circonscrire la portée de la réglementation municipale existante en matière d'occupation du domaine public ainsi que la capacité des arrondissements de régir l'installation des terrasses dans le cadre de leur compétence réglementaire à cet égard.

Finalement, dans le respect du mandat qui lui a été confié, la commission a choisi de formuler des recommandations visant à favoriser le plus de cohérence sur l'ensemble du territoire montréalais en matière d'accessibilité universelle des terrasses installées sur le domaine public.

## **CONCLUSION**

En terminant, la commission remercie, une fois de plus, les personnes qui ont pris une part active à ses travaux. La commission soumet, ci-après, trois recommandations à l'intention du conseil municipal.

## **RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION**

### **COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE**

#### ***Terrasses montréalaises universellement accessibles***

#### **RECOMMANDATIONS**

*La commission remercie tous les fonctionnaires pour leur participation, pour le partage de leur expertise et pour la qualité de leurs interventions ;*

*CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté la Politique municipale en accessibilité universelle à sa séance du 20 juin 2011 et que, depuis ce jour, les 19 arrondissements ont choisi d'y adhérer ;*

*CONSIDÉRANT, par conséquent, l'importance d'assurer une certaine cohérence en la matière sur l'ensemble du territoire montréalais ;*

*CONSIDÉRANT que la commission a reçu le mandat d'étudier la problématique entourant l'accessibilité universelle des terrasses montréalaises en vue de rendre une opinion au conseil, et ce conformément à la résolution CM11 0396 adoptée par le conseil municipal à sa séance du 17 mai 2011 ;*

*CONSIDÉRANT que la commission a tenu deux séances de travail, les 23 juin et 31 août 2011 ayant été entièrement dédiées à ce dossier afin d'entendre les experts municipaux en matière d'accessibilité universelle, d'occupation du domaine public et d'aménagement de terrasses ;*

*CONSIDÉRANT que la commission a pris connaissance des différentes options permettant d'améliorer la configuration et l'accessibilité des terrasses attenantes aux bâtiments et des contre-terrasses installées, dans l'alignement du mobilier urbain et des plantations d'arbres en bordure de chaussée, sur le domaine public ;*

*CONSIDÉRANT que l'installation d'une terrasse sur le domaine public constitue un privilège et non un droit et que l'émission du permis doit être effectuée chaque année ;*

*CONSIDÉRANT que l'occupation du domaine public relève des arrondissements et qu'ils ont la compétence de régir l'installation des terrasses en vertu de l'article 67.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) ;*



*CONSIDÉRANT l'importance de libérer un corridor continu et exempt d'obstacle sur le trottoir en bordure des bâtiments, qui soit d'une largeur adéquate en fonction de l'achalandage (minimum de 1,5 mètre de largeur), afin d'assurer, en tout temps, le déplacement convivial et sécuritaire des personnes circulant tant à pied qu'en fauteuil roulant :*

Dans l'intérêt commun de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais, la commission

RECOMMANDE au conseil municipal de demander aux arrondissements :

#### R-1

De régir l'installation des terrasses, dans le cadre de leur pouvoir en matière d'occupation du domaine public, en prévoyant l'application des règles suivantes :

– que le permis d'occupation du domaine public accordé aux fins d'installation d'une terrasse respecte en tout temps le déplacement des personnes à pied et en fauteuil roulant, et ce en libérant, de tout obstacle, un corridor continu sur le trottoir ;

– que l'installation privilégiée sur le territoire montréalais soit la contre-terrasse aménagée au niveau du trottoir, dans l'alignement du mobilier urbain et des plantations d'arbres ;

et

– que la contre-terrasse aménagée en saillie sur la chaussée, au niveau du trottoir, soit également permise dans la mesure où la sécurité des personnes n'est pas compromise.

#### R-2

D'assurer la sensibilisation des ressources internes quant à l'importance de réaliser un aménagement urbain accessible, conformément au *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* sous la responsabilité de la Direction des transports, et ce plus précisément à l'égard du deuxième chapitre dont l'objectif consiste à rendre les lieux publics et les rues universellement accessibles.

#### R-3

De s'assurer que les présentes recommandations fassent l'objet d'une diffusion dans chaque arrondissement, auprès des directions concernées.

Et

Nonobstant ce qui précède, il est recommandé de sensibiliser les commerçants qui possèdent des installations existantes et de les informer de l'importance de privilégier l'implantation d'une terrasse respectant les nouvelles règles décrites en R-1 dans les meilleurs délais, et ce afin que toutes les terrasses montréalaises soient universellement accessibles d'ici cinq ans.

\*\*\*\*\*

*Ces recommandations ont été adoptées, à l'unanimité, le 9 novembre 2011.*



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal**

---

Assemblée ordinaire du lundi 16 mai 2011  
Séance tenue le 17 mai 2011

Résolution: CM11 0396

---

**Motion de l'opposition officielle sur les terrasses universellement accessibles**

Attendu que l'été est l'une des saisons les plus attendues au Québec et qu'il arrive à grands pas;

Attendu que, qui dit été à Montréal dit terrasses, et que la ville regorge de belles terrasses dont les Montréalais peuvent être fiers et que ces terrasses constituent une attraction touristique indéniable de notre métropole;

Attendu que beaucoup de terrasses, notamment les terrasses en contre-terrasse ou les terrasses rattachées au bâtiment commercial, sont difficiles ou impossibles d'accès pour les personnes à mobilité réduite, qu'elles soient en fauteuil roulant ou qu'elles se déplacent avec une marchette ou des béquilles;

Attendu que l'accessibilité aux terrasses serait également un atout pour les familles circulant avec des poussettes et les personnes âgées, d'autant plus que la Ville de Montréal se veut *Municipalité amie des aînés*;

Attendu que le segment du marché du tourisme pour les personnes à mobilité réduite est en pleine expansion en Amérique du Nord et sur le plan international et qu'il serait aisé pour la Ville de Montréal de se positionner, non seulement en tant que métropole amie des aînés, mais également comme ville accessible;

Attendu que l'inclusion est une valeur que nous pouvons concrétiser et devons valoriser;

Attendu que la grande majorité des terrasses montréalaises sont du mobilier urbain saisonnier;

Il est proposé par Mme Lyn Thériault

appuyé par Mme Véronique Fournier

que la Ville de Montréal soit la championne en Amérique du Nord en termes d'accessibilité pour ses terrasses, en particulier au cours de la période estivale, en demandant à ses arrondissements de modifier leur *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M. c. O-0.1), de manière à faire des terrasses universellement accessibles, la norme sur le territoire de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Josée Duplessis  
Mme Jocelyn Ann Campbell

de référer la présente motion à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, conformément au 5<sup>o</sup> paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), pour étude et opinion.

---

Un débat s'engage.

---

Du consentement unanime des membres présents, cette proposition est acceptée et la vice-présidente du conseil indique qu'il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

65.03  
/lc

Gérald TREMBLAY

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 18 mai 2011

**Ont collaboré aux travaux de la commission dans le dossier de l'accessibilité universelle des terrasses installées sur le domaine public montréalais :**

***Mme Manon Brûlé, architecte, chef d'équipe***

*Division de l'urbanisme*

*Direction du développement économique et urbain*

***Mme Lyse Chartrand, conseillère en développement communautaire, responsable du dossier de l'accessibilité universelle***

*Division du développement social*

*Direction de la diversité sociale*

***M. Robert Desjardins, architecte paysagiste, chef d'équipe***

*Section des projets d'aménagement*

*Division des projets*

*Direction des grands parcs et du verdissement*

***M. Luc Gagnon, chef de division***

*Division de l'urbanisme*

*Direction du développement économique et urbain*

***Mme Sylvie Tremblay, conseillère en aménagement, chef d'équipe***

*Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel*

*Direction des transports*